

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 39 (1894)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sont nommés lieutenants-colonels MM. les majors Ernest Decollogny, à Lausanne, actuellement commandant du bat. n° 3, et Louis Colombi, à Bellinzone, commandant du bat. 1 d'élite; M. le lieutenant-colonel Decollogny prend le commandement du II<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à la place de M. le lieutenant-colonel Sarrasin qui prend le commandement de la seconde brigade. M. Colombi est mis à disposition.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de major de fusiliers, M. le capitaine Paul Auberjonois, à Lausanne, et lui a donné le commandement du bataillon 9 de landwehr.

— — — — —

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Vaud.** — *Collégien et empereur.* — Les journaux lausannois ont raconté l'histoire suivante :

« Roger de Weiss, âgé de 12 ans, élève de 4<sup>me</sup> du Collège cantonal à Lausanne, fils de M. de Weiss, greffier au Tribunal fédéral, n'était pas ce qu'on appelle un mauvais écolier; mais, quoique d'intelligence vive, il ne mordait guère à l'enseignement classique; il ne se sentait pas le tempérament d'un futur avocat, pasteur ou professeur; l'idée de poursuivre pendant de longues années encore des études qui ne lui disaient rien, le tourmentait. C'est sous l'empire de cette idée que, ne prenant conseil que de lui-même, il écrivit en secret à... Guillaume II, empereur d'Allemagne et roi de Prusse.

» Son épître disait en substance que l'écrivain en était un jeune élève du Collège cantonal de Lausanne, fils de M. le greffier du plus haut tribunal de la Suisse, arrière-petit-fils d'un général, qui ne faisait rien de bon au Collège cantonal et sollicitait la faveur d'entrer dans l'armée allemande; qui éprouvait beaucoup d'admiration pour l'empereur; aimait aussi ses enfants dont il avait vu les portraits dans un album et priait Sa Majesté de saluer plus particulièrement le second de ses fils. Le pli contenant cette lettre portait à un angle : *Persönlich* (personnel); il était adressé à *Monsieur l'empereur Guillaume, à Berlin*.

» Guillaume II ne jeta pas au panier la missive du collégien, dont le ton à la fois décidé et naïf ne dut pas lui déplaire. Il fit prendre par le ministre suisse à Berlin des renseignements sur la famille de son jeune correspondant. Inutile de dire que ces renseignements, corroborés par l'ambassade allemande à Berne, furent les meilleurs.

» De tout ceci ne se doutait nullement le père de Roger, lorsqu'il y a

quelques jours, arrive chez lui, à Lausanne, un attaché de l'ambassade de Berne: « Vous avez, demande-t-il à M. de Weiss, un fils qui se nomme Roger? — Oui, qu'a-t-il fait le garnement? — Oh! rassurez-vous, rien de mal. » Et le visiteur met M. de Weiss, qui tombait des nues, au courant de la demande de son fils. Cette demande, ajoute-t-il, a été agréée par Sa Majesté, qui consent à se charger de l'éducation militaire de Roger; il est admis à l'école de cadets de Karlsruhe, d'où il passera à celle de Postdam. Dans cette dernière, il sera le seul étranger avec le fils du shah de Perse. Il conservera sa nationalité et ne sera nullement lié quant à l'avenir...

» M. de Weiss eut, on le conçoit, de la peine à consentir à se séparer de son enfant; il finit cependant par acquiescer à ses vœux. Roger est parti avant-hier pour Karlsruhe. »

**France.** — La lutte entre l'ordonnance et la mode n'est pas un monopole de l'armée fédérale. Nous lisons les lignes suivantes dans *l'Avenir militaire*:

« Depuis l'apparition des képis dit Saumur, on est parvenu à de telles exagérations de proportions que certains officiers se faisaient, comme à plaisir, des têtes vraiment ridicules. Les officiers donnant l'exemple, les sous-officiers avaient fini par les imiter: c'était à qui porterait la visière la plus grande, le calot le plus évasé, la forme générale la plus excentrique. Quelques arrêts, quelques consignes infligées à propos *aux têtes les plus grotesques*, auraient certainement arrêté ou enrayé ces excentricités; mais on a fait de la paternité, on a laissé aller, et les tailleurs militaires ont fini par fabriquer, comme réglementaires, des képis qui ne sont qu'à la mode. Il en survient ce qui devait forcément arriver: la réaction! Des généraux inspecteurs se sont promis et n'ont pas caché qu'ils auraient, au besoin, un décimètre dans leur poche pour inspecter les képis au cours de leur tournée. De là, grand émoi dans Landerneau; chacun se demande si ses képis sont réglementaires. On consulte le règlement sur la description de la tenue, et l'on finit — de circulaire en circulaire — par ne plus savoir ce qui est réglementaire. Les maîtres tailleurs eux-mêmes n'osent pas se prononcer. Cependant, ce qui ressort de plus clair, c'est que le képi d'officier doit avoir — comme coupe — les dimensions du képi du soldat. C'est, pour quelques jeunes gens qui n'ont pas su s'arrêter dans de raisonnables limites, qu'on va brimer des centaines d'officiers, lesquels ne demandent qu'à revenir à l'ordonnance s'ils s'en sont écartés mais qui demandent d'abord en quoi consiste l'ordonnance!

**Italie.** — *La tenue de l'artillerie de montagne.* — Une décision ministérielle modifie ainsi qu'il suit le pantalon de drap que porte actuellement l'artillerie de montagne, de façon que le bas des jambes rentre plus facilement dans les brodequins d'ordonnance.

Le pantalon de troupe est en drap bleu foncé avec passepoils jaunes de 4 à 6 millimètres de largeur. Chaque jambe se termine par une manchette de coton, à laquelle sont cousus deux rubans de fil de lin qui retiennent cette manchette et l'empêchent de glisser; une agrafe en fer complète la fermeture. Le pantalon ressemble donc à une culotte et se place commodément dans le brodequin, le soldat n'éprouvant plus la gêne ressentie avec l'ancien pantalon.

Trois passants de drap, adaptés à la ceinture, soutiennent la courroie de cuir qui maintient le pantalon.

## BIBLIOGRAPHIE

Chez Attinger frères, éditeurs à Neuchâtel, vient de paraître un livre très attendu: *L'ARMÉE DE L'EST. 20 décembre 1870-1er février 1871, par le colonel SECRETAN, commandant de la IV<sup>e</sup> brigade d'infanterie de l'armée suisse, avec trois cartes et un fac-simile, 540 pages.* Il renferme l'histoire complète et impartiale — qui n'avait pas été écrite jusqu'ici — de l'effort tenté par l'armée de Bourbaki pour débloquer Belfort et couper les lignes de communications de l'envahisseur; il explique les causes de son échec et montre pourquoi la malheureuse armée fut contrainte de passer sur le sol suisse. Pour aujourd'hui, nous ne faisons que signaler l'apparition de ce volume, qui se distingue par les plus sérieuses qualités de fond et de style; nous aurons l'occasion d'y revenir.

*Mes souvenirs*, par le général DU BARAIL. Tome premier, 1820-1851, avec un portrait. Paris, 1894. E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, éditeurs.

Les autobiographies sont à la mode. Depuis quelques années, chaque saison en voit éclore une, qui enrichit l'histoire contemporaine d'anecdotes nouvelles, parfois aussi de scandales petits et grands, dont l'intérêt n'a souvent rien d'historique. Les récits à scandales sont même les plus goûts; à eux les vrais succès de librairie, ce qui n'est pas à la louange des goûts du public.

Nous aimons à croire que les mémoires dont nous avons à parler aujourd'hui, mémoires tout d'honnêteté et de bonne foi, trouveront eux aussi un accueil empressé. Ils le méritent à tous égards. L'impression que l'on éprouve à leur lecture est celle d'un plaisir sain et réconfortant. Chaque page laisse deviner le soldat loyal, franc, qui écrit avec son cœur, dit simplement ce qu'il pense comme il le pense. *Mes souvenirs* forment une suite d'anecdotes auxquelles la personnalité de l'auteur apporte l'unité, petits tableaux tantôt gais, tantôt tristes, peignant la vie militaire sous toutes ses couleurs, toujours vivants, toujours vécus, toujours animés de ce souffle de sincérité que l'on demanderait vainement à tant d'œuvres du même genre. C'est le livre du soldat qui, sa vie durant, s'est efforcé d'accomplir